

Une nouvelle étiquette énergie pour les smartphones et tablettes

L'étiquette énergie débarque sur les smartphones et tablettes à partir de 2025. À côté de l'efficacité énergétique, elle affichera un indice de réparabilité.



L'étiquette énergie pour les smartphones et tablettes

Les smartphones et les tablettes vont bénéficier de la célèbre étiquette énergie à partir de juin 2025. Elle renseignera sur l'efficacité énergétique de l'appareil et l'autonomie de la batterie et la durée de vie de sa batterie, la résistance aux chutes et l'étanchéité à l'eau et aux poussières, ainsi que la réparabilité. C'est la première fois qu'un produit mis sur le marché européen devra afficher une note de réparabilité.

De quoi mieux informer les consommateurs avant l'achat et amener le secteur à faire des économies d'énergie.

Sommaire :

- [Des petites économies, multipliées par des milliards d'appareils](#)
- [La classe énergétique](#)
- [L'autonomie de la batterie](#)
- [La résistance aux chutes](#)
- [La réparabilité](#)
- [La durée de vie de la batterie](#)
- [La protection contre les poussières et l'eau](#)
- [L'étiquette fera son apparition en juin 2025](#)

Des petites économies, multipliées par des milliards d'appareils

L'étiquette énergie permettra aux consommateurs de faire des choix éclairés, avec des appareils comparés sur des bases objectives. Mais l'Europe établit aussi des règles liées à la conception des smartphones et les tablettes plus « durables », afin de les rendre plus économes en énergie et plus faciles à réparer.

Les smartphones et les tablettes sont des appareils qui consomment peu d'énergie^[1] : autour de 5 kWh/an, ce qui représente moins de 2€ d'électricité. Mais le nombre d'appareils utilisés est tel que le moindre gain (en efficacité, en durée de vie) se traduit en milliards de kilowatts-heures (TWh).

La consommation d'énergie s'élevait **en 2020 à 36,1 TWh d'énergie primaire^[2]** pour l'ensemble du cycle de vie de toutes les tablettes (7,6 TWh) et smartphones (28,5 TWh) utilisés en Europe.

On considère que 75% des impacts environnementaux – dont l'émission de gaz à effet de serre et l'épuisement des ressources – ont lieu pendant la phase de fabrication de ces appareils.

Avec les nouvelles règles concernant l'efficacité et la durée de vie, la consommation d'énergie primaire pourrait être limitée à **23,3 TWh en 2030** au lieu d'atteindre 36,5 TWh en l'absence de mesures, soit une économie de 35% d'énergie primaire.

La classe énergétique

L'étiquette indique la classe d'efficacité énergétique, de A à G.



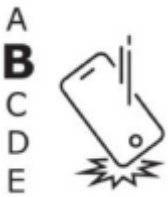
L'autonomie de la batterie

L'autonomie de la batterie est exprimée en heures et en minutes, une fois chargée complètement. Elle est mesurée suivant un test standard qui comprend de la lecture vidéo, du transfert de fichiers, de la navigation web, un appel téléphonique...



La résistance aux chutes

Une classe de fiabilité est établie, avec une échelle de A à E. Le score calcule la résistance du smartphone ou de la tablette à des chutes de 1m de hauteur, le nombre de chutes dépendant du type d'appareil.

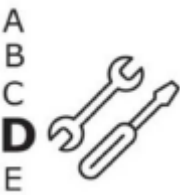


Par exemple, pour être de classe A :

- un smartphone non pliable doit résister à plus de 270 chutes ;
- une tablette à 208 chutes ;
- un smartphone pliable à 210 chutes (plié) ou 45 chutes (déplié) ;
- une tablette pliable à 182 chutes (pliée) ou 20 chutes (non pliée).

La réparabilité

C'est la première fois qu'un score de réparabilité sera indiqué sur l'étiquette d'un produit au niveau européen. La classe de réparabilité est indiquée sur une échelle de A à E.



L'indice de réparabilité est déterminé sur base :

- de la **profondeur de désassemblage** (nombre d'étapes nécessaires pour retirer un composant sans endommager le produit) ;
- des **éléments de fixation** (par exemple si on peut les enlever et replacer les vis, ce qui favorise la réparation, contrairement à des éléments collés) ;
- des **outils** (faut-il des outils pour démonter l'appareil, sont-ce des outils courants...) ;
- des **pièces de rechange** (et leur disponibilité pour les particuliers et pour les réparateurs professionnels) ;
- de la **durée de la disponibilité des mises à jour logicielles** (les appareils bénéficiant d'une mise à jour du système d'exploitation de minimum 7 ans reçoivent le meilleur score) ;
- des **informations concernant la réparation**.

Contrairement à l'[indice de réparabilité français](#), on ne tient pas compte du prix des pièces des rechange et c'est dommage car cela peut constituer un vrai frein à la réparation.

La durée de vie de la batterie

Une batterie perd peu à peu de sa capacité au fur et à mesure des recharges. Lorsque l'on ne parvient plus à la charger à plus de 80% de sa capacité initiale on considère qu'elle est moins performante. Sur l'étiquette, l'endurance de la batterie est exprimée en nombre de cycles de recharge.



La protection contre les poussières et l'eau

Le téléphone résiste-t-il juste à quelques éclaboussures ou bien s'en sortira-t-il indemne après un plongeon dans la piscine ou les toilettes ? C'est l'indice IP qui le dira. Il est composé de deux chiffres, le premier concerne la protection contre les corps solides (poussières, etc.) et le second contre l'intrusion d'eau.



Par exemple :

- IP67 = appareil étanche à la poussière et pouvant être immergé dans l'eau jusqu'à une profondeur de 1m pendant 30 minutes.
- IP44 = appareil protégé contre la pénétration de poussières de plus de 1mm et contre les éclaboussures d'eau.

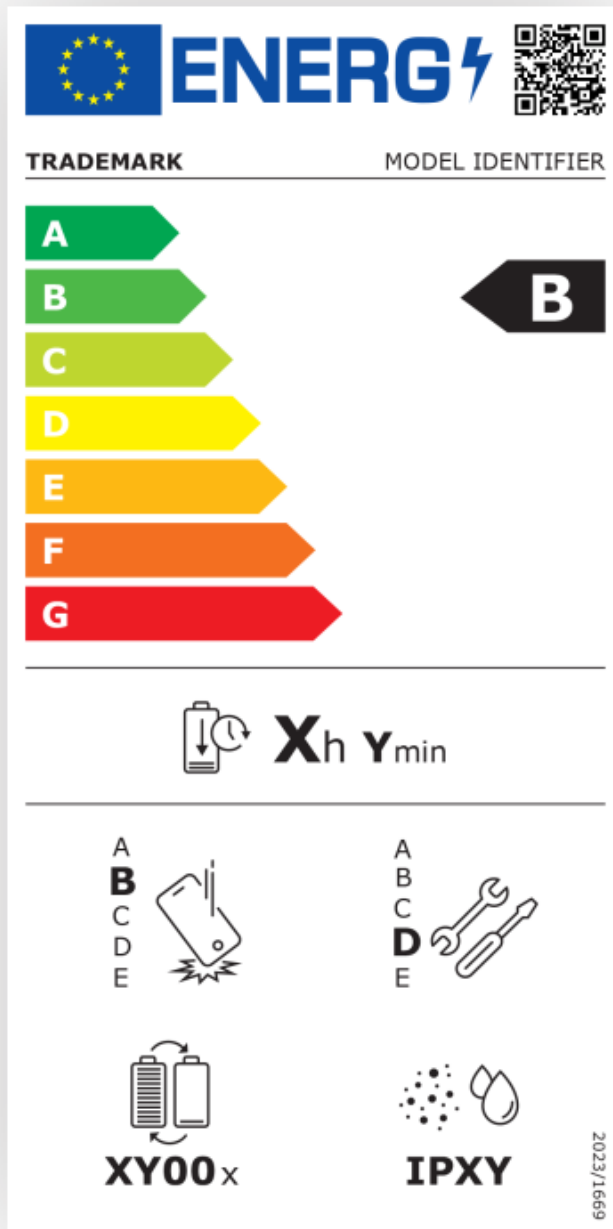
L'étiquette fera son apparition en juin 2025

Les règlements [2023/1669](#) sur l'étiquetage énergie pour les smartphones et les tablettes et [2023/1670](#) sur l'éco-conception de ces appareils ont été publiés le 31 août 2023. Ils entreront en vigueur 21 mois plus tard, en juin 2025.

Pour avoir une idée, la meilleure technologie disponible au moment de l'entrée en vigueur du règlement permet d'avoir des smartphones qui :

- résistent à plus de 100 chutes ;

- ont un indice de protection contre la pénétration IP68 (appareil étanche à la poussière et pouvant être immergé dans l'eau jusqu'à une profondeur supérieure à 1m dans les conditions de durée et de pression indiquées par le fabricant) ;
- ont une batterie avec une endurance supérieure à 1200 cycles.



[1] Surtout au regard de l'intensité d'utilisation des smartphones et dans une moindre mesure des tablettes.

[2] Selon les études préalables à l'établissement du règlement. L'énergie primaire est l'énergie extraite dans la nature : charbon, pétrole, gaz, uranium, vent, soleil...

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:

<https://www.ecoconso.be/content/une-nouvelle-etiquette-energie-pour-les-smartphones-et-tablettes>